

**Service Jeunesse de Pocé-sur-Cisse**  
**15 Chemin de la Basse Vallée**  
**37530 POCE SUR CISSE**  
Tél/Répondeur : 02 47 30 47 17  
Les p'tits loups :  
Email : [lesptitsloups@cc-valdamboise.fr](mailto:lesptitsloups@cc-valdamboise.fr)



Club des Jeunes :  
Route de la Loire 37530  
Tél : 02 47 57 16 55  
Email : [clubados@cc-valdamboise.fr](mailto:clubados@cc-valdamboise.fr)

Règlement à compter du 1/01/2015  
Délibéré en Conseil communautaire du 11/12/14

## **ACCUEIL DE LOISIRS COMMUNAUTAIRE DE POCE SUR CISSE**

### **REGLEMENT INTERIEUR**

L'accueil de Loisirs de Pocé-sur-Cisse s'adresse aux enfants et aux jeunes de 3 à 17 ans et propose un lieu d'accueil adapté aux groupes d'âge :

- « Les P'tits Loups » pour les enfants de 3 à 11 ans
- le « Club Ado » pour les adolescents

L'accueil de Loisirs de Pocé-sur-Cisse est une structure habilitée par la Direction Départementale de la Cohésion Sociale et bénéficie du soutien de la CAF TOURAINE et de la Mutualité Sociale Agricole.

C'est un lieu d'accueil et d'expression, où les enfants viennent pratiquer des activités et loisirs éducatifs. Le fonctionnement est assuré par une équipe composée d'un directeur, d'une adjointe « ados », d'une adjointe « p'tits loups » et d'animateurs qualifiés.

Le projet pédagogique de la structure peut être obtenu sur demande auprès du directeur, n'hésitez pas à le demander.

Vous trouverez dans ce livret

- une présentation des structures
- les informations concernant les horaires et le fonctionnement
- les modalités d'inscription
- les conditions tarifaires, de facturation et de règlement

## **LES P'TITS LOUPS**

### **Le public**

« Les P'tits Loups » accueille les enfants de 3 à 11 ans, prioritairement résidents de la CCVA.

### Horaires

L'ALSH « Les P'tits Loups » fonctionne de 12h à 18h30 le mercredi et de 7h30 à 18 h30 pendant les vacances.

Les enfants sont accueillis à la journée (*forfait de 10 heures*) ou à la demi-journée (*forfait de 6 heures*). Pour les matinées avec repas, les enfants doivent repartir entre 13 h et 14 h 00. Pour les après-midi avec repas, les enfants doivent arriver entre 11 h 45 et 12 h.

### Les équipements

Les enfants sont accueillis 15 chemin de la Basse Vallée, dans des locaux dédiés aux jeunes enfants, dans l'enceinte du parc du château de Pocé-sur-Cisse.

### Inscription

Pour s'inscrire, vous devez obligatoirement remplir

- une **fiche de renseignements**,
- une **fiche sanitaire**,
- une **fiche d'inscription** correspondant à la période d'accueil choisie.

Elle devra être déposée à l'accueil de loisirs au plus tard une semaine à l'avance pour les mercredis. Pour les vacances, vous devrez vous référer aux dates affichées à l'accueil et dans la vitrine de l'école. L'inscription peut être validée de manière ponctuelle (à la journée) ou par périodes (hebdomadaire, mensuelle, trimestrielle, annuelle).

Une **attestation d'assurance responsabilité civile et individuelle accident** en cours de validité devra être fournie.

Les inscriptions sont enregistrées dans la limite des places disponibles définies par la capacité d'accueil des locaux et le nombre d'animateurs prévu en fonction des inscriptions.

Aucun enfant ne sera accepté à l'accueil de loisirs s'il n'a pas été inscrit au préalable, par écrit (fiche ou mail).

Les enfants de moins de 3 ans scolarisés pourront être inscrits s'ils atteignent leurs trois ans dans l'année civile de leur inscription.

**Attention** : pour le séjour de juillet, les enfants de plus de 6 ans doivent être inscrits en semaine complète.

### Désistement

Toute inscription engage facturation, sauf annulation parvenue au maximum 8 jours avant pour un mercredi ou 10 jours avant pendant les vacances.

Passé ce délai, seules les absences justifiées par un certificat médical ne seront pas facturées.

## Le CLUB ADO

Le club ADO est un lieu de détente et de loisirs permettant aux jeunes de se retrouver dans un lieu qui leur est réservé, de participer à des animations (culturelles, créatives, sportives), de s'exprimer sur ses envies et ses choix (notamment sur le programme d'animation, la création de projet...).

### Le Public

Le club ADO est ouvert aux adolescents âgés de 11 à 17 ans, prioritairement résidents de la CCVA. Les activités proposées pendant les vacances sont plutôt réservées aux jeunes jusqu'à 15 ans.

## **Les équipements**

Le local réservé aux adolescents est situé 15 route de la Loire près du gymnase et des équipements sportifs.

## **Horaires et fonctionnement**

Le club est ouvert :

- tous les jours de 8 h à 18 h 00 pendant les vacances scolaires. Les jeunes sont accueillis à la journée (forfait de 10h) ou à la demi-journée sans repas (forfait de 4h).

## **Inscription**

Pour cela, vous devez compléter

- une **fiche de renseignements**
- une **fiche sanitaire**,

Une **attestation d'assurance responsabilité civile et corporelle accident** en cours de validité devra également être fournie.

Pour les familles ressortissantes de la MSA, vous devrez fournir également votre avis d'imposition ainsi qu'un relevé des prestations qui vous sont allouées.

Les inscriptions aux activités proposées pendant les vacances sont prises avant chaque période de vacances au club ado ou au siège du service jeunesse de la commune, 15 chemin de la Basse Vallerie. La priorité est donnée aux jeunes résidant sur la CCVA. Les dates d'inscription sont communiquées par affichage sur le panneau du club ou lors de la diffusion du programme des vacances, et sont disponibles sur le site de la commune de Pocé-sur-Cisse et sur celui de la CCVA.

Les inscriptions sont enregistrées dans la limite des places disponibles définies par la capacité d'accueil des locaux et le nombre d'animateurs prévu en fonction des inscriptions.

## **Désistement**

L'inscription aux activités proposées pendant les vacances vaut facturation sauf annulation au maximum 10 jours avant l'animation ou le séjour. Passé ce délai, seule l'absence justifiée par un certificat médical n'est pas facturée.

# ***Conditions générales***

## **Activités**

Le fait d'inscrire un enfant/un jeune sous-entend que les parents acceptent que celui-ci pratique l'ensemble des activités, étant entendu que toutes les conditions d'encadrement et de sécurité sont assurées. Les enfants/ les jeunes ont la possibilité de faire part de leurs idées, et de développer leurs propres projets.

En cas d'intempérie (orage, pluie, neige...) pouvant engendrer des risques pour les jeunes, l'équipe pédagogique se réserve le droit de modifier le contenu de l'animation sans contrepartie et sans modification du tarif.

Un séjour peut être annulé pour insuffisance d'effectifs (dans ce cas pas de facturation aux familles).

## **Sorties et mini camps**

La priorité d'inscription est donnée aux enfants et aux jeunes fréquentant la structure de manière régulière.

Une fiche d'information est remise à l'avance en cas de sorties ou de camps. Les conditions globales de l'activité y sont précisées et une autorisation parentale devra être signée si c'est nécessaire.

## **Goûter, restauration, vêtement**

Le goûter n'est pas fourni, les enfants doivent apporter leur propre goûter. En cas de chaleur, éviter les goûters « fragiles » (dessert lacté, gâteau au chocolat...).

Durant l'hiver, prévoir un vêtement de pluie. Aux beaux jours, prévoir gourde et casquette.

Les vêtements doivent être marqués visiblement au nom de l'enfant ainsi que les casquettes et autres objets personnels. Choisir une tenue confortable et peu fragile, éviter les affaires de valeur.

Pour les adolescents, le repas n'est fourni que dans le cas de départ en mini camps ; pour les activités à la journée, le jeune doit apporter son pique-nique.

Pour les adolescents, éviter d'apporter des objets personnels de valeur, bijoux, argent...

La commune décline toute responsabilité en cas de perte ou de dégradation.

### **Respect et règles de vie**

Le matériel et les fournitures mis à disposition devront être respectés. Les dégradations volontaires ou du fait de négligences flagrantes pourront faire l'objet de sanctions, pouvant aller jusqu'à l'exclusion.

Il en va de même pour le respect des personnels d'encadrement ou d'entretien.

Les enfants participeront à l'entretien et au rangement du matériel qu'ils utilisent, dans des mesures adaptées à leur âge.

Les enfants / Les jeunes devront respecter les règles de vie affichées dans chaque structure.

Il est interdit de fumer et de boire de l'alcool dans les locaux et les enceintes fréquentées par les enfants et les jeunes. La possession de drogue est strictement interdite.

### **Tarification/ facturation/Règlement**

Les activités ou séjours sont facturés selon le quotient familial, en forfait journée de 10 heures ou en demi-journées de six heures avec le repas ou 4 heures sans le repas pour la section club ados. Le numéro d'allocataire de la famille devra être communiqué lors de l'inscription ou de l'adhésion pour le calcul de votre tarif (à défaut, le tarif plafond s'applique). Seul le directeur du Service Jeunesse a accès aux données de la CAF. Les données sont vérifiées une fois par an, au mois de janvier afin de réviser le tarif appliqué. Elles sont conservées pendant six ans.

La facturation est mensuelle et établie par la commune. Le règlement doit parvenir en mairie soit par chèque établi à l'ordre du TRESOR PUBLIC, soit en espèces durant les heures d'ouverture de la mairie.

La régularisation des sommes impayées est réalisée par les services de la Communauté de communes.

### **Attestation de paiement et de présence**

Les familles qui le désirent pourront obtenir une attestation de présence au séjour. Il faut en faire la demande auprès du directeur de l'accueil de loisirs. Pour une attestation de paiement, faire la demande en mairie.

### **Fermeture annuelle**

L'accueil de loisirs est fermé trois ou 4 semaines au mois d'août (selon calendrier annuel) et 4 à 6 jours à Noël.

A Nazelles-Négron, le 2 janvier 2015

Le Président de la CCVA,  
Claude VERNE